

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> PROGRAMME D'AIDES ECONOMIQUES EN FAVEUR DES ECHANGES ENTREPRISES POUR LE REBOND INDUSTRIEL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 21/06/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 04/07/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaients présents : 95

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyllaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 40

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre
COLLADO Pascal a donné pouvoir à GAULARD Didier
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît

EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

Absent(s) non représenté(s) : 1

SAINZ Luis

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

LEFRANC Christophe

6 NE PREND PAS PART :

BORDG Michaël, DEVEZE Fabienne, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, GIRAUD Lionel,
SAINZ Luis

EXPOSÉ

Depuis sa création, la Communauté urbaine s'implique fortement en faveur de l'industrie au travers de sa politique de développement économique. C'est dans ce sens que l'initiative d'une candidature de labellisation au programme national « Territoire d'Industrie » a été portée par la Communauté urbaine en novembre 2018 auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). En raison d'une volonté de cohésion locale des bassins économiques portée par l'ANCT, la labellisation a été décernée à l'échelle du bassin d'emplois Seine Aval (regroupant les territoires de Grand Paris Seine & Oise, Saint-Germain Boucles de Seine, Gally Mauldre et Les Portes de l'Île-de-France) pour la période 2019-2023. Pendant ces quatre années, les territoires ont conduit des actions en faveur du développement industriel local.

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine a candidaté en février 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt national « Rebond industriel ». Cette mission avait pour objectif d'accompagner les territoires impactés par la mutation de la filière de l'automobile et des transports à rebondir sur le plan industriel en financement des investissements industriels dans d'autres filières économiques locales. Déployée sur le territoire de la Communauté urbaine de juin à octobre 2023, la mission a permis au territoire de bénéficier de 150 jours d'ingénierie d'EY (ex-Ernst & Young) et d'une enveloppe de financement étatique de 2 millions d'euros, mise en œuvre par Bpifrance, à destination des projets d'investissements industriels.

Au cours de la mission « Rebond industriel », plus de 80 projets ont été détectés au sein de 43 entreprises. Une ingénierie financière a permis d'adresser chaque projet vers un ou plusieurs dispositifs d'aide économique, soit vers l'enveloppe étatique de la mission « Rebond industriel », soit vers les dispositifs de droits communs (Région Île-de-France, Fonds départemental de revitalisation, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, etc.). Enfin, sur la base des remontées des entreprises, une première feuille de route industrielle a été rédigée. Cette dernière a permis de structurer la candidature, portée par la Communauté urbaine, du Territoire d'industrie Seine Aval au renouvellement de sa labellisation auprès de l'ANCT. Le renouvellement « Territoire d'industrie » a été obtenu en novembre 2023 pour la période 2023–2027 à l'échelle des quatre territoires précités avec un pilotage assuré par la Communauté urbaine.

La mise en place d'un écosystème industriel d'économie circulaire :

En cohérence avec ses engagements dans « Territoire d'Industrie » et dans la continuité de la mission « Rebond Industriel », la Communauté urbaine a, d'une part, mis en œuvre en juillet 2023 un groupement d'industriels comme vecteur porteur des actions déployées à destination de l'industrie et, d'autre part, pris la décision en octobre 2023 de s'impliquer financièrement pour l'industrie avec des moyens financiers équivalents à ceux de l'État et une enveloppe territoriale de 2 millions d'euros d'aides économiques sous forme de subvention aux entreprises.

Les travaux qui sont étroitement conduits, dans le cadre du groupement d'industriels, par les entreprises et la Communauté urbaine, ont mis en évidence la nécessité de soutenir un maillage d'économie circulaire à l'échelle locale pour accentuer la dynamique de rebond industriel.

Habitues à fonctionner en flux tendu depuis de nombreuses années, les entreprises ont connu après la pandémie de Covid19 des ruptures d'approvisionnement qui ont perturbé, ralenti, voire stoppé leur activité. Le besoin de diversifier les sources d'intrants est devenu crucial en réintroduisant une part de proximité dans leur circuit d'approvisionnement.

Par ailleurs, dans un souci de développement durable, les entreprises souhaitent également réduire leur consommation de matières premières issues de l'exploitation directe des ressources de la planète. Ce faisant, il convient de suppléer une partie de ces matières premières par des matières de substitution. Ainsi, les rebuts, chutes et autres déchets de certaines entreprises peuvent substituer tout ou partie des matières premières entrantes d'une autre entreprise. Cette réutilisation des ressources contribue également à réduire les volumes de déchets des entreprises.

L'alliance de la proximité des approvisionnements couplée à la réutilisation des matières sont le cœur de la logique d'économie circulaire, créant ainsi un écosystème entre les entreprises qui deviennent parties prenantes d'une même chaîne de valeur résiliente propre à insuffler le rebond industriel du territoire.

Le soutien des tpe/pme dans l'amorçage de l'écosystème circulaire :

Pour que l'écosystème fonctionne, il est nécessaire d'accompagner la mise en place des flux entre les entreprises, car les matières de substitutions peuvent nécessiter un retraitement entre l'entreprise qui les cède et celle qui les accueille. C'est sur ce point que se concentre l'aide que la Communauté urbaine se propose d'apporter aux entreprises via l'enveloppe territoriale d'aides économiques de 2

millions d'euros. Cette enveloppe sera utilisée pour aider les entreprises à mettre en place les échanges de matières, soit par le co-financement d'étude de flux entre elles (notamment la faisabilité et la viabilité de ces nouveaux échanges), soit par l'aide à l'acquisition de machines spécifiques (de mise forme, de retraitement, de conditionnement, etc.) pour structurer le flux, soit par le co-financement d'un ou plusieurs emplois nécessaires à la mise en place de ces flux, etc.

Par ce dispositif, la Communauté urbaine souhaite également renforcer les liens entre les grandes entreprises du territoire et les TPE/PME qui, pour s'adapter, n'ont pas toujours les mêmes moyens financiers ou humains que les grands groupes. Ainsi, les aides économique territoriales octroyées par la Communauté urbaine cibleront spécifiquement les petites et moyennes entreprises. Enfin, la logique d'économie circulaire peut également s'appliquer au partage de compétences, à la mutualisation de moyen de production ou encore au partage de locaux et ce sont des thématiques dont la Communauté urbaine souhaite faire la promotion au travers de ce dispositif.

La mise en œuvre du programme « rebond industriel GPS&O » :

Après avoir obtenu l'autorisation de la Région Île-de-France de verser des aides économiques sur la base juridique des règlements de la gamme d'aides économiques « Up » (délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2024-014 du 31 janvier 2024 et notamment son article 4), la Communauté urbaine doit se doter d'un règlement d'intervention spécifiant les modalités d'intervention de l'aide économiques qui sera octroyée aux entreprises sous forme de subvention. C'est dans sens que le règlement du Programme communautaire « Rebond Industriel GPS&O » est proposé en annexe à la présente délibération.

Afin de garantir une homogénéité de traitement avec les dossiers présentés par les entreprises durant la mission « Rebond Industriel », l'instruction des dossiers de demandes d'aides soumis par les entreprises à la Communauté urbaine, dans le cadre du programme « Rebond Industriel GPS&O », feront l'objet d'une instruction qui sera déléguée à un prestataire extérieur sélectionné pour son expertise financière des entreprises.

L'ensemble des demandes de subvention qui seront adressées à la Communauté urbaine par les entreprises seront présentées à un jury d'arbitrage qui proposera les subventions aux projets de collaboration ou de synergies entre entreprises les plus pertinents. Ce jury sera composé de deux représentants d'industries membres du cluster et de trois élus communautaires que le Conseil communautaire désignera. Une sélection de projets votée sur la base des dossiers présentés sera transmise au bureau communautaire au moyen d'un compte-rendu motivé. La sélection des demandes de subvention se fera au regard des économies de matières premières réalisées, des volumes de matières échangées, du volume de déchets évités, des retombées économiques de la synergie créée, des emplois éventuellement créés, de la création d'un partenariat entre une PME et un grand groupe industriel, de l'éventuelle mutualisation d'équipement et/ou de locaux entre les entreprises, etc.

Le vote final de la subvention accordée à chaque entreprise relève de la compétence du Bureau communautaire de la Communauté urbaine et les demandes lui seront ainsi exposées lors des séances suivants la réunion du jury d'arbitrage.

Les entreprises qui se verront octroyer une aide économique devront conventionner avec la Communauté urbaine afin d'encadrer le versement de la subvention.

Les aides économiques octroyées par la Communauté urbaine seront imputées sur :

- le compte budgétaire 20442 « subventions d'équipement en nature au personne de droit privé » pour les aides qui serviront à co-financer des projets d'investissement,
- le compte budgétaire 65742 « subventions de fonctionnement aux entreprises » pour les aides qui serviront à co-financer des projets de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le règlement d'intervention du Programme « Rebond industriel GPS&O » d'aides économiques en faveur des échanges entre entreprises pour le rebond industriel du territoire,
- de préciser que l'instruction financière des demandes de subvention par les entreprises sera déléguée à un prestataire extérieur,
- de désigner les élus qui constitueront le jury d'arbitrage des aides économiques « Rebond industriel GPS&O »,
- de préciser que l'octroi des subventions sera soumis au vote du Bureau communautaire pour approbation,

- d'adopter la convention type pour la contractualisation des aides économiques octroyées avec les entreprises,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-1, L. 1511-2, L. 4211-1 et L. 5215-20,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2021-359 du 22 septembre 2021 et notamment son annexe 3,

VU la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 2022-029 du 19 mai 2022 relative au Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation d'Île-de-France 2022-2028 (SRDEII),

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2022-193 du 20 mai 2022 et notamment son article 5 et son annexe 4,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2023-340 du 21 septembre 2023,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2024-014 du 31 janvier 2024 et notamment son article 4,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2024-06-27_12 du 27 juin 2024 relative au conventionnement entre la Région Île-de-France et à la Communauté urbaine autorisant cette dernière à verser des aides économiques,

VU le projet de règlement d'intervention proposé pour le programme SWAP des aides économiques pour la réutilisation des ressources via des synergies inter-entreprises,

VU le projet de convention type proposé pour le conventionnement avec les entreprises sollicitant une aide économique,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 18 juin 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ADOPTE le règlement d'intervention du Programme « Rebond industriel GPS&O » d'aides économiques en faveur des échanges entre entreprises pour le rebond industriel du territoire.

ARTICLE 2 : PRECISE que l'instruction financière des demandes de subvention par les entreprises sera déléguée à un prestataire extérieur.

ARTICLE 3 : DESIGNNE les élus qui constitueront le jury d'arbitrage des aides économiques « Rebond industriel GPS&O ».

ARTICLE 4 : PRECISE que l'octroi des subventions sera soumis au vote du Bureau communautaire pour approbation.

ARTICLE 5 : ADOPTE la convention type pour la contractualisation des aides économiques octroyées avec les entreprises.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 27 juin 2024



Le Président

ZAMMIR POBESCU Cécile